



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 AVRIL 2022

**Nombre de Conseillers :**

*En exercice : 53*

*Présents : 39*

*Votants : 45*

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 6 avril 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2022-03-20

**OBJET :**  
**EXAMEN DU RAPPORT  
D'ACTIVITE 2021 DE  
L'ACTIVITE DE VIA  
FERRATA**

**Présents :** Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Marc GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Pascale JEAN ; Jocelyne LELONG ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; Valérie ROCHE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :** Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Denis ASTRUC ; Christian JEROME ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Valérie ROCHE ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ;

**Rendue exécutoire :**

*Transmise en Sous-Préfecture  
le :*

*Publiée ou notifiée  
le :*

**Excusés remplacés par le suppléant :** Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ; François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

**Excusés :** Marc BEAUMONT ; Cédric BOILOT ; Claude DUBOSCLARD ; Robert DUBUIS ; Annelise DURON ; Marie-Christine LOURDIN ; David SABY ; Jacques THOMAS ;

**Secrétaire :** Karine BOURNAT-GONZALEZ

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1411-3,

**Vu** le Code de la Commande publique, notamment ses articles L3131-5, R3131-2 et suivants,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy et notamment sa compétence en matière de développement touristique,

**Vu** la délibération N°25 de la séance du Conseil Communautaire du 13 avril 2021 portant attribution de la délégation de service public sous forme d'affermage d'une durée de 5 ans pour l'exploitation de la via ferrata des gorges de la Sioule à la SARL SIOULE LOISIRS,

**Considérant** que dans le cadre de la gestion du service de Via Ferrata concédée à la SARL SIOULE LOISIRS, le délégataire a transmis, le 10 mars 2022, son rapport d'activité pour l'année 2021, conformément aux dispositions de l'article L. 3131-5 du CCP,

**Considérant**, conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du CGCT, que dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte,

**Considérant** la présentation dudit rapport aux membres de l'Assemblée délibérante par Monsieur Sylvain DURIN, Vice-Président en charge du Tourisme,

**Propose au Conseil Communautaire :**

- De prendre acte du rapport d'information de l'exploitation de la Via Ferrata des Gorges de la Sioule ci-annexé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- adopte cette proposition,
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de cette décision.

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 12 avril 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,  
  
Laurent DUMAS



**Pays**  
de  
**Saint-Eloy**  
communauté de communes



## Rapport annuel 2021 de la Via Ferrata



Date d'Ouverture

01 / 07 / 2021

AR PREFECTURE

063-200072000-20220412-CC20220320-DE

Recu le 02/05/2022

Total de jours  
d'ouverture

103



02

Nombre total  
de visiteurs

1956  
Visiteurs

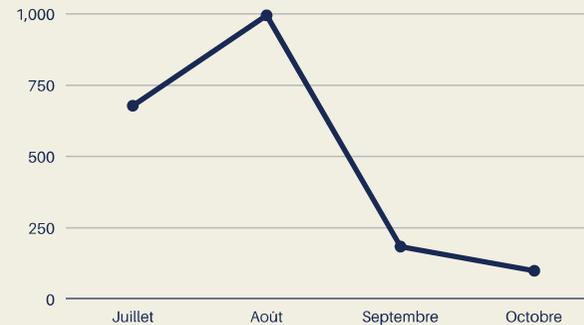
Chiffrage de  
la redevance  
associée

7390 €



03

## Fréquentation par mois



JUILLET	AOUT
678	995
SEPTEMBRE	OCTOBRE
184	99



04

## Fréquentation par mois

	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTALE
DROIT D'ENTRÉE AVEC EPI	613	912	136	77	1738
DROIT D'ENTRÉE SANS EPI	65	83	48	22	218
TOTALE	678	995	184	99	1956
REDEVANCE EN €	3227,5	3455	460	247,5	7390

Pour les 1000 premiers clients qui prennent les EPI la redevance est de 5€ par client puis pour le reste des clients qui prennent toujours les EPI elle passe à 2,5€

Pour la totalité des clients qui ne prennent que le droit d'entrée, la redevance est de 2,5€ par client



05

AR PREFECTURE

0631200072080000220412-CC20220320-DE  
Reg. n° 0631200072080000220412-CC20220320-DE

## Les Groupes avec encadrement



1 groupe de Scout



1 colonie



1 groupe de particuliers



06



2 comités d'entreprises

## Les Groupes sans encadrement



1 club de Football



1 groupe de Scout



1 association d'aide aux migrants

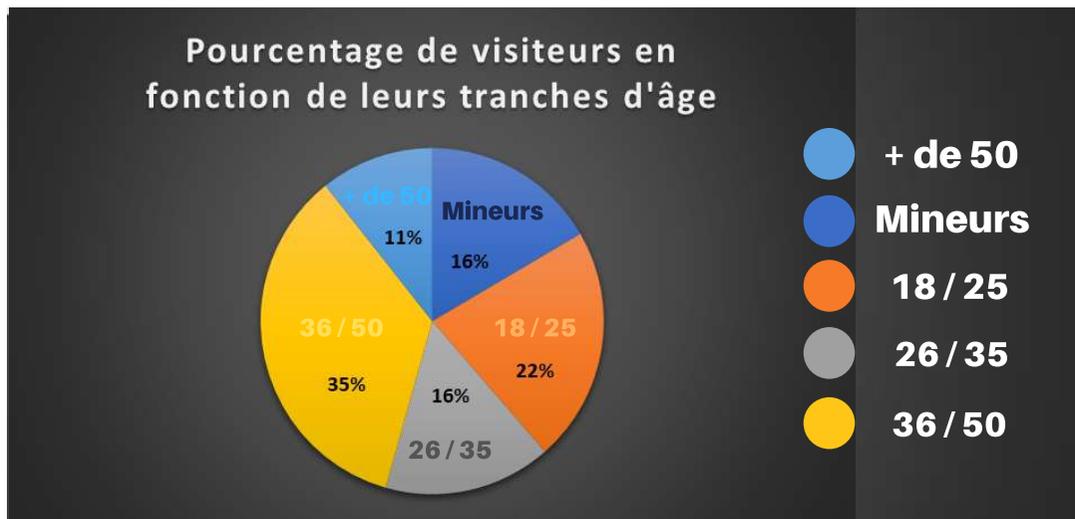
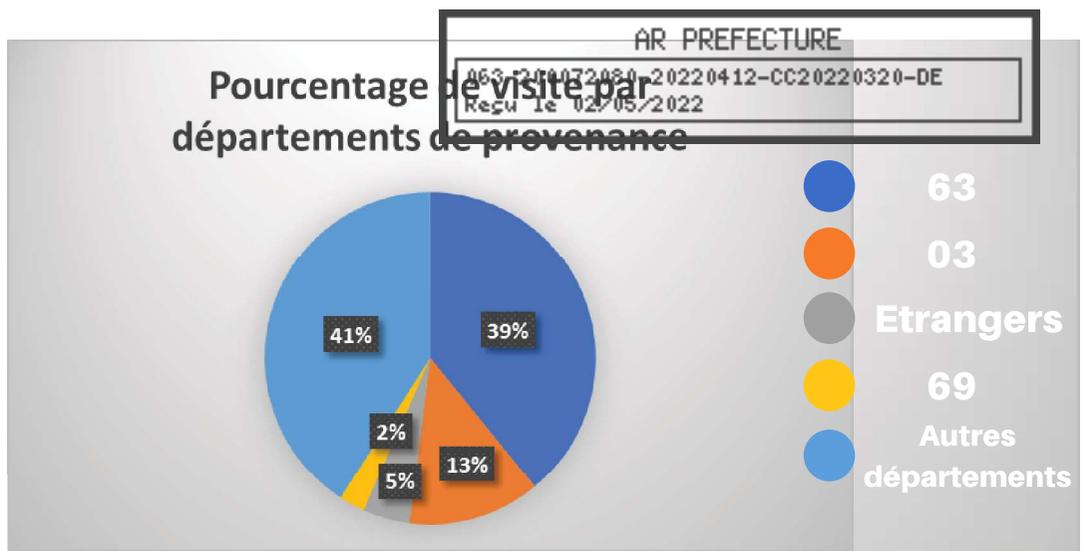
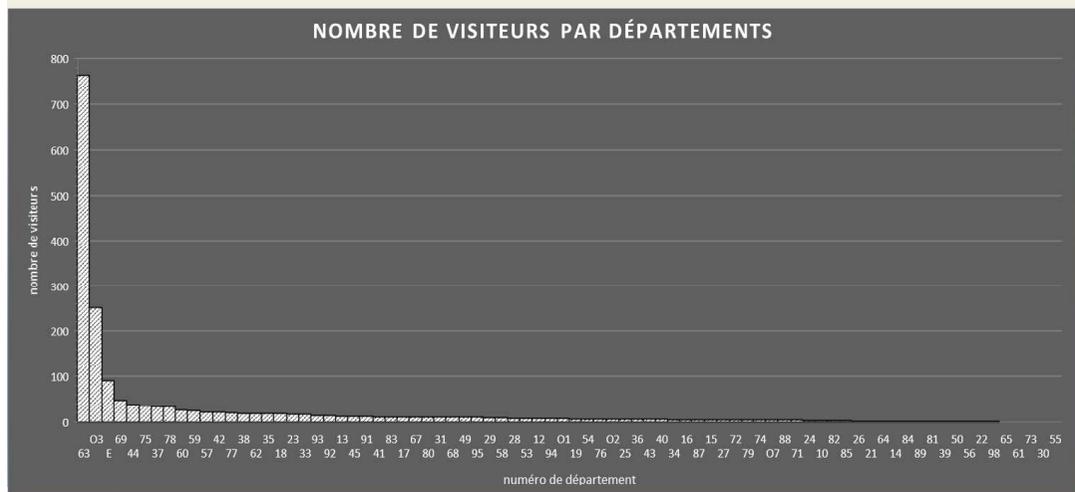


07

## L'origine des visiteurs



08



# Les difficultés et Problèmes rencontrés

## Les Problèmes

1 - Une date d'ouverture variable, avec une prise de décision de la LPO trop tardive pour l'ouverture de la Via Ferrata. Ce qui ne nous permet pas de promouvoir correctement la

Via Ferrata (difficile de répondre aux demandes de notre clientèle ne connaissant pas la date d'ouverture).

2 - Via Ferrata fermée au printemps qui est la saison la plus propice à cette activité.

3 - Les clients se trompent sur le sens d'insertion du crochet sur la Via Ferrat. Ils se retrouvent donc avec le matériel à l'envers. Malgré les nombreuses explications (vidéos, photos, personnels).

4 - Les personnes ayant leurs propres matériels accèdent à la via ferrata gratuitement en sautant le portail ou en contournant l'entrée et accèdent directement au premier palier. On estime à environ 500 personnes sur la période de mai 2021 à Décembre 2021 qui ont pu contourner l'accès. Ce qui génère une perte financière, de plus en cas d'accident une mauvaise pub, ainsi que les resquilles hivernales pourraient générer un conflit avec la LPO.



13



## fidélité des usagers

12 personnes sont venues 3 fois

17 personnes sont venues 2 fois



15



## Moyens de connaissance de l'offre

- 20 000 prospectus papiers distribués par Touring dans les grands sites touristiques et d'hébergements (Puy-de-Dôme; Allier; Creuse)
  - Le site internet sioule-loisirs.com
  - La page Facebook de Sioule Loisirs
  - Les offices du tourisme des Combrailles et Terra Volcana
  - Le bouche à oreille
  - Radio France Bleue
  - Articles de presse : Bulletin communauté de communes, La Montagne,
- Difficile de quantifier le pourcentage de chacun des moyens de connaissances.

16



AR PREFECTURE

03 00 00 000 20220412-CC20220320-DE

REC. Le 12/05/2022

Une réunion début janvier donnant les premières tendances d'ouverture (Printemps au Juillet). Ainsi qu'une

confirmation de la date d'ouverture début avril.

2 - Une ouverture précoce au printemps, l'idéal 1er mai en même temps que le canoë (possibilité de proposer des pack dès l'ouverture). Période également favorable à la réception de comité d'entreprise. Nous estimons un potentiel de 1000 clients supplémentaire pour cette période.

3 - Nous souhaitons installer un practice sur la base afin de régler ce problème ainsi que de répondre à la demande de la répression des fraudes qui nous l'a également demandé.

4 - Remonter la hauteur du portail et empêcher l'escalade de celui-ci. La solution pourrait être la mise en place de plaque de métal qui pourrait servir également de support publicitaire ("entrée Via Ferrata des Gorges de la Sioule site privée de la Communauté de Commune, num de tel, site web ...") Pour le premier niveau la solution serait la mise en place d'un filet. Devis en cour de décision.

14



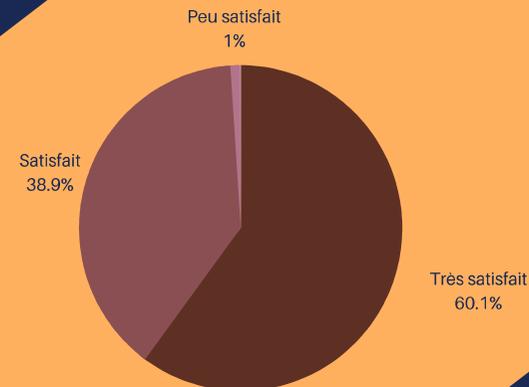
# La qualité du service



17

AR PREFECTURE  
063-200072080-20220412-CC20220320-DE  
Regu le 02/05/2022

## Niveau de satisfaction des usagers



18

## Les réclamations

- Une majorité des participants trouvent qu'il manque des tyroliennes notamment une pour redescendre du belvédère de la Via Ferrata ( 90% des clients nous en ont parlés).
- Les personnes les plus aguerries la trouve un peu courte.
- Un chemin ne longe pas la Via Ferrata pour ce qui accompagne les participants. (comme les mères de famille par exemple).
- Beaucoup de clients nous ont dit avec humour qu'ils trouvés le chemin retour bien plus dangereux que la Via Ferrata.

Toutes ces réclamations hélas ne dépendent pas de notre ressort.

Une seule personnes c'est plaint de notre briefing, donc nous allons rajouter un practice supplémentaire sur la base.



19

## Performance du service au vu des exigences relatives à l'environnement

Lors du briefing nous sensibilisons les clients sur la faune et la flore de cette environnement tout en leurs rappelant qu'il s'agit d'une zone Natura 2000.

Nous leurs rappelons également de faire attention à leurs comportement comme sur le jet des déchets dans la nature par exemple.

Et nous entretenons le site lors de nos contrôle régulier sur la Via Ferrata.



20

## Présentation des moyens techniques mis en œuvre concernant l'entretien de l'équipement, la sécurité, la qualité du service

- Un contrôle visuel réguliers de la via ferrata.
- Le contrôle périodique annuel et le rapport de certification à EN NF 16869 sera réalisé par la société Vertical Contrôle en avril.
- Entretien réguliers et balisage du chemin retour et de l'échappatoire par notre équipe.



21

## Rapport annuel 2021 de la Via Ferrata



&



22